



Syndic et Gérance d'Immeubles - Transactions Immobilières - Tél. 03 81 81 46 07  
91, Grande Rue - 25000 BESANÇON - Fax 03 81 81 80 58 - Fermé le samedi  
e-mail : agence-barthelet@orange.fr - site : bartheletimmobilier.fr

L'agence BARTHELET est à votre service depuis à votre service depuis 1969

RCS BESANCON 379 504 988

## Honoraires de transactions

De 0 à 12 000 € : 1000 € TTC  
De 12000 à 29000 € : 3000 € TTC  
De 30000 à 40000 € : 4000 € TTC  
De 41000 à 55000 € : 5000 € TTC  
De 56000 à 62000 € : 6000 € TTC  
De 63000 à 75000 € : 7000 € TTC  
De 76000 à 89000 € : 8000 € TTC  
De 90000 à 110000 € : 9000 € TTC  
De 110000 à 130000 € : 10000 € TTC  
De 131000 à 180000 € : 11000 € TTC  
Plus de 180000 € : 7% TTC du prix de vente TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur

Avis de valeur d'un bien : 200 € TTC

Ce service est déduit des honoraires en cas de signature d'un mandat (simple ou exclusif)

## Honoraires de gérance

Règlement au trimestre : 7% HT soit 8,40 % TTC  
Règlement au mois : 8% HT soit 9,60% TTC  
Ces montants sont calculés sur le montant du loyer hors charges

L'aide à la déclaration des revenus fonciers est inclus dans le montant des honoraires

## Commissions et frais de location à la charge du locataire

### Bail d'habitation meublée/non meublée – Baux commerciaux et professionnels

De 0 à 30 m<sup>2</sup> : 11€ TTC/m<sup>2</sup> dont 3€ TTC/m<sup>2</sup> pour l'état des lieux  
De 30 à 90 m<sup>2</sup> : 7€ TTC/m<sup>2</sup> dont 2€ TTC/m<sup>2</sup> pour l'état des lieux  
Au-delà de 90 m<sup>2</sup> : 5€ TTC/m<sup>2</sup> dont 2€ TTC/m<sup>2</sup> pour l'état des lieux

Parking/garage : 30 € TTC

Toutes les visites sont accompagnées et gratuites

Les honoraires ne sont dus qu'à la signature du bail et après l'état des lieux

Avenant au bail : 200 € TTC



Syndic et Gérance d'Immeubles - Transactions Immobilières - Tél. 03 81 81 46 07  
91, Grande Rue - 25000 BESANÇON - Fax 03 81 81 80 58 - Fermé le samedi  
e-mail : agence-barthelet@orange.fr - site : bartheletimmobilier.fr

## Commissions et frais de location à la charge du bailleur

### Bail d'habitation meublée/non meublée – Baux commerciaux et professionnels

De 0 à 30 m<sup>2</sup> : 11€ TTC/m<sup>2</sup> dont 3€ TTC/m<sup>2</sup> pour l'état des lieux

De 30 à 90 m<sup>2</sup> : 7€ TTC/m<sup>2</sup> dont 2€ TTC/m<sup>2</sup> pour l'état des lieux

Au-delà de 90 m<sup>2</sup> : 5€ TTC/m<sup>2</sup> dont 2€ TTC/m<sup>2</sup> pour l'état des lieux

Parking/garage : 30 € TTC

Toutes les visites sont accompagnées et gratuites

Les honoraires ne sont dus qu'à la signature du bail et après l'état des lieux

Délivrer un congé au locataire : 60 € TTC

Suivi des travaux de rénovation d'appartement : au-delà de 2.000,00 € HT : 3% TTC du montant des travaux – actuellement non stipulé dans le mandat

## Honoraires de syndic

Honoraires minimum : 1.500,00 € TTC

Entre 80€ et 150€ par lot selon la complexité de la copropriété

Etat daté : 360 € TTC

Carte professionnelle CPI 2501 2016 000 003 459 délivrée par la CCI DU DOUBS le 01.01.2019

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès du Cabinet AXA BACHES 3 place de Montrapon 25000 BESANCON

Garantie financière Gestion Immobilière délivrée par le CIC EST 31 rue Jean Wenger Valentin 67000 STRASBOURG : Montant 110 000 €

Garantie financière Syndic délivrée par le CIC EST 31 rue Jean Wenger Valentin 67000 STRASBOURG : Montant 110 000 €